

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 323 du 31 mars 1939 promulguant à la Côte Française des Somalis et dépendances

n° 323

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 mars 1939

Numéro JO
n° 508 du 31/03/1939

Date du numéro
31 mars 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle ne 1.453 du 8 mars 1959 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulguée à la Côte Française des Somalis et Dépendances le décret du 31 décembre 1939 relatif à l'application du décret du 31 décembre 1935 portant règlement d'administration publique afférent au délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

hubert deschamps